



Projet

Procès-verbal de séance

Réunion du conseil municipal du 6 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 6 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 5

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2026

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Guillo -Adjoint-, -M. Juhel -Adjoint, Mme Loho- Adjointe, -Mme Gicquello-Adjointe, -Mme Siefridt -Conseillère déléguée, M. Le Callonec -Conseiller délégué,- Mme Pedron, M. Brunel, Mme Jégo, Mme Danet, Mme Guillou, Mme Guillouët, M. Goibier, M Dubot, M Le Vigueloux et M Tastard.

Secrétaire de séance : Catherine Siefridt

Absents ayant donné pouvoir : Mme Le May à M Guillo, Mme Le Borgne à M Le Vigueloux, Mme Petit-Pierre à M Juhel, M Lamarre à M Le Callonec et M Prado à M Brunel

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud

DELIBERATION 20260306-01

Rapporteurs : M. le Maire, M Guillo

-COMMUNE : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025, AFFECTATION DU RESULTAT 2025-

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le receveur en poste à la trésorerie de Pontivy.

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Le conseil municipal est invité à approuver le compte financier unique. Monsieur le Maire est invité à se retirer du débat.

M Guillo présente les résultats du compte financier unique de 2025.

Le compte financier unique, laisse apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 1 512 288.11 euros et un déficit d'investissement cumulé de 404 692.12 euros. (résultats annuels : excédent de fonctionnement de 483 950.44 euros et déficit annuel d'investissement de 373 254.82 euros).

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 492 374.37 euros en recettes d'investissement (article 1068) afin de couvrir le déficit d'investissement de 2025 et les restes à réaliser 2025.

Le solde soit 1 019 913.74 euros est conservé en section de fonctionnement (article 002).

Il est proposé un virement de la section de fonctionnement de 492 124 euros (article 023 -dépenses-) à la section d'investissement (art 021 -recettes-).

Après avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 16 * Pouvoirs : 5 * Total : 21* Exprimés : 21

Voix pour : 19 * Voix contre : 2 (M Lamarre et M Le Callonec)* Abstention : 0

APPROUVE

Le compte financier unique 2025.

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 492 374.37 euros en recettes d'investissement (article 1068) afin de couvrir le déficit d'investissement de 2025 et les restes à réaliser 2025.

Le solde soit 1 019 913.74 euros est conservé en section de fonctionnement (article 002).

Après avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 16 * Pouvoirs : 5 * Total : 21* Exprimés : 21

Voix pour : 19 * Voix contre : 2 (M Lamarre et M Le Callonec) * Abstention : 0

APPROUVE

L'affectation du résultat 2025 soit 492 374.37 euros en section d'investissement du budget 2026 (article 1068).

Il est proposé un virement de la section de fonctionnement de 492 124 euros (article 023 -dépenses-) à la section d'investissement (art 021 -recettes-).

Après avoir délibéré :

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 16 * Pouvoirs : 5 * Total : 21* Exprimés : 21

Voix pour : 19 * Voix contre : 2 (M Lamarre et M Le Callonec)* * Abstention : 0

APPROUVE

Le virement de la section de fonctionnement de 492 124 euros (article 023 -dépenses-) à la section d'investissement (art 021 -recettes-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Le Maire,
Stéphane Hamon

La secrétaire,
Catherine Siefridt